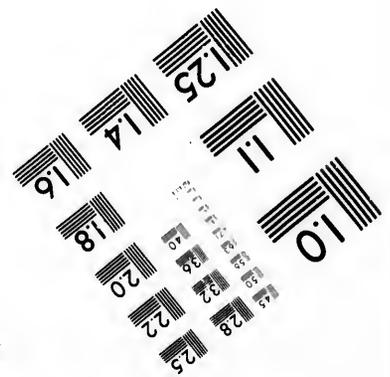
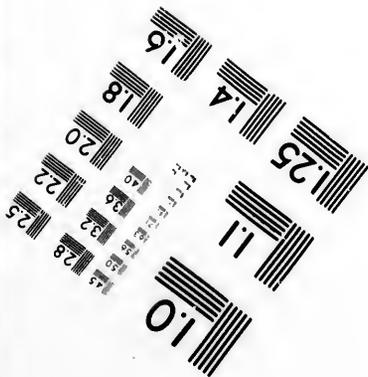
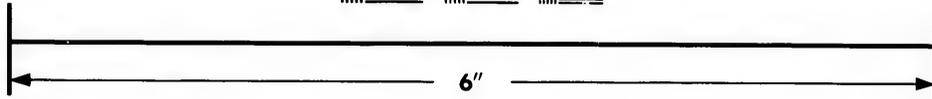
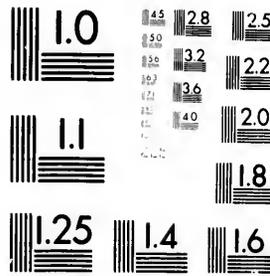


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

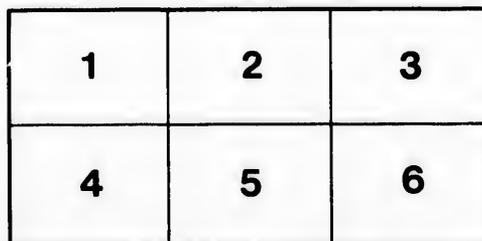
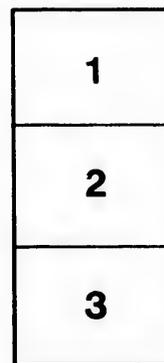
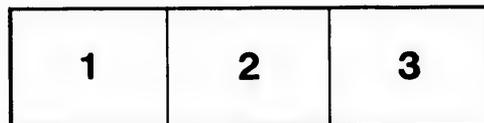
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

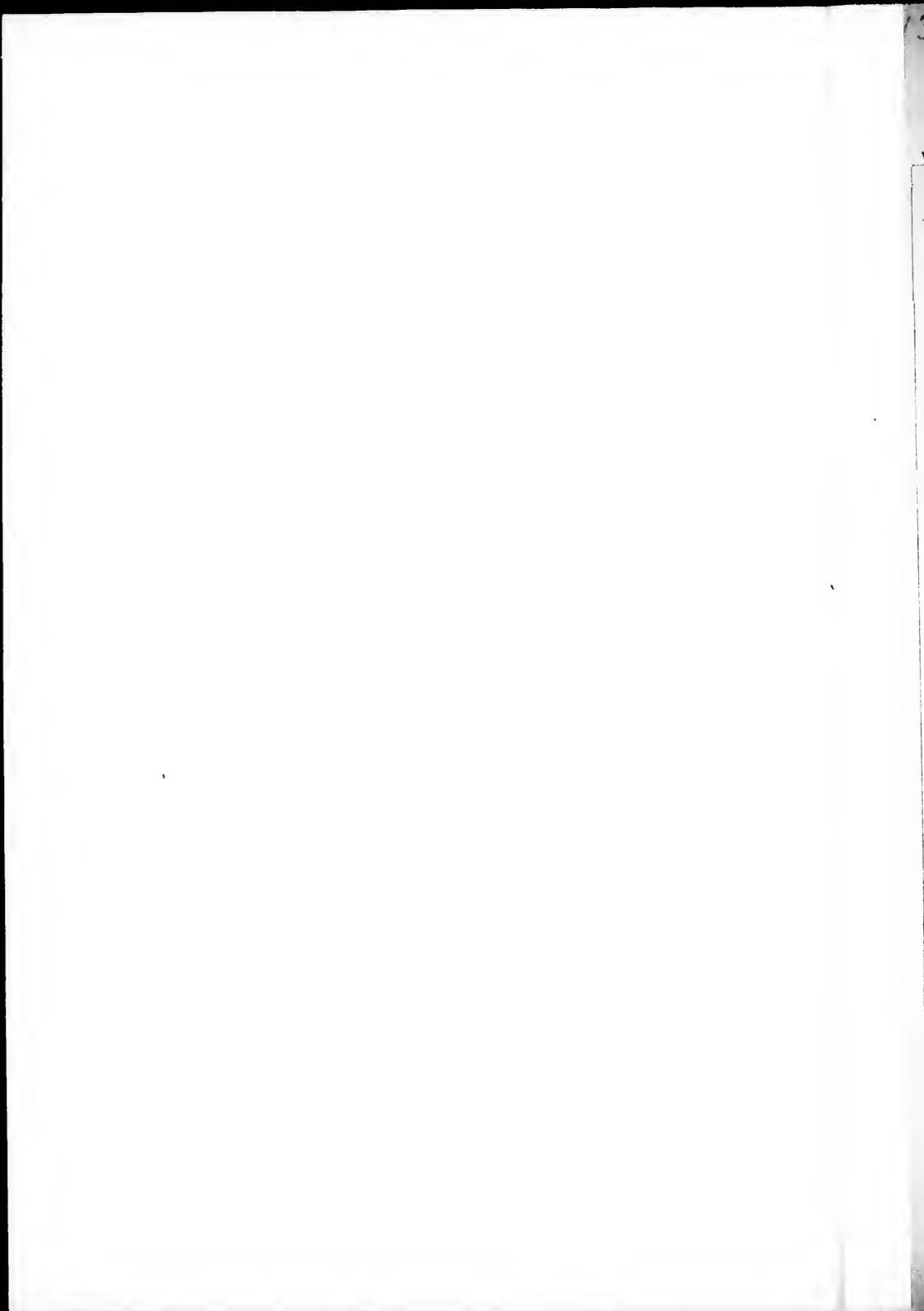
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
on à



1092

161092 38308

NOTICE

sur

SAMUEL CHAMPLAIN

NÉ A BROUAGE, 1567

MORT A QUÉBEC, LE 25 DÉCEMBRE 1635

PAR

L. DELAYANT

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHELLE

Extrait de la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.



NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue des Halles, 22

1867

1

# NOTICE

SUR

# SAMUEL CHAMPLAIN

NÉ A BROUAGE, 1567

MORT A QUÉBEC, LE 25 DÉCEMBRE 1635

PAR

L. DELAYANT

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHELLE

---

Extrait de la Revue de l'Annis, de la Saintonge et du Poitou.

---

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue des Halles, 22

1867

---

SAINT-MAIXENT, TYP. CH. REVERSÉ.

---

## AVANT-PROPOS

---

Il a paru, ou du moins j'ai vu pendant l'impression de cette notice, quelques écrits relatifs à Champlain où se trouvent sur ce personnage des renseignements qui m'étaient inconnus. Je crois les devoir au lecteur et je les lui donne sous forme de notes et sans les lier, comme aussi sans les garantir, n'ayant pas vu les documents d'où ils sont tirés et ne connaissant même pas les auteurs des écrits auxquels je les emprunte.

Champlain est désigné comme né en 1567 dans la légende de son portrait gravé par Moncornet.

Il épousa, en 1612, Hélène Beullé, dont il avait l'année précédente donné le nom à l'île de Sainte-Hélène près de Montréal. Il est qualifié dans son contrat de mariage : noble homme Samuel de Champlain, sieur dudit lieu, fils d'Antoine de Champlain, capitaine de la marine et de dame Marguerite Leroy.

Il était maréchal-des-logis en Bretagne lors de la paix de Vervins. Il partit avec son oncle chargé de reconduire la garnison espagnole de Blavet et fut, à défaut de cet oncle, fait capitaine du navire le Saint-Julien frété par les Espagnols, et accompagna aux Indes Occidentales la flotte des galions, que commandait Don Francisco Colomb. Il écrivit de ce premier voyage une relation qui a été conservée manuscrite et dont Alice Wilmore a publié à Londres, en 1860, une traduction abrégée sous ce titre : *Narrative of a voyage to the West India and Mexico, in the years 1599-1602, by S. Champlain, edited by Norton Shaw.*

Lors de la fondation de Quebec, vingt colons moururent sur vingt-huit, dont une partie complota de livrer le port aux espagnols qui venaient traiter à Tadoussac, après avoir assassiné Champlain. Il pardonna à tous, un seul excepté.

Champlain mourut sans enfants, puisqu'il eut pour héritière une cousine, Marie Camaret, qui habitait La Rochelle, en 1639, et y avait épousé Jacques Hersant, contrôleur des traites foraines et domaniales.

Sa veuve se fit religieuse ursuline.

Aux auteurs à consulter sur Champlain que j'ai cités, il faut ajouter l'abbé Faillou, l'abbé Ferland, l'historien américain Bancroft.

L. DELAYANT.

## SAMUEL CHAMPLAIN

NÉ A BROUAGE, 13 . . — MORT A QUÉBEC, 23 DÉCEMBRE 1635.

---

Je n'ai sur Champlain aucun document inédit, aucun renseignement particulier. Ma curiosité éveillée par l'annonce de la découverte de son tombeau, par l'hommage bien faible, mais pourtant honorable, que lui a rendu un des membres distingués du Conseil général, M. Omer Charlet, en obtenant qu'une inscription indiquât au moins le lieu de sa naissance, m'a fait parcourir les différentes notices dont il a été l'objet. Il m'a paru que toutes avaient puisé, directement ou indirectement, à une source unique, ses voyages. Cette conviction ne m'a pas porté à rechercher celles que je n'avais pas sous la main. L'article que M. de Rossel lui a consacré dans la biographie Michaud, est assez autorisé, assez exact, assez complet pour dispenser d'en écrire un autre. Je l'essaie pourtant. J'ai cru qu'on pouvait, tout en faisant moins bien, extraire des livres de Champlain des détails plus nombreux et plus propres à faire connaître, sinon le personnage historique, au moins l'homme dans notre illustre compatriote.

Il ne faut pas se laisser tromper par ce dernier mot. Certes, un homme né à Brouage et un homme né à la Rochelle sont aujourd'hui des compatriotes, et ils le sentiraient bien plus s'ils se rencontraient au Canada. Mais il s'en fallait de beaucoup qu'au temps de Champlain cette circonstance éveillât une sympathie trop vive. Je ne pense pas qu'on accuse de partialité favorable ce jugement sommaire qu'il porte sur les Rochelais : « Mais quoy ! sont Rochelois, c'est-à-dire « très-mauvais et désobéissans subjects, où il n'y a point de

« justice : prenez-les si pouvez, et les châtiez » C'est que dans le passé, dans le présent, dans les aspirations, bien des choses séparaient les gens de Brouage et ceux de la Rochelle. Brouage avait toujours été le point d'appui des ennemis de la Rochelle, peuples ou rois, Anglais ou Français ; de leur côté, les Rochelais n'avaient pas été tendres pour Brouage : à plusieurs reprises ils avaient attaqué et tenté de combler son pont. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, c'était comme un point d'où l'on pouvait surveiller et attaquer la Rochelle, que Brouage était l'objet des soins et des projets de Richelieu. Par suite de cette opposition, l'esprit catholique devait être très-prononcé à Brouage, et Champlain est un catholique fervent. La Rochelle était alors plus que jamais la capitale du protestantisme français. Rien pourtant n'a plus contribué à la ruine de Brouage que la chute de la Rochelle. Celle-ci abattue, les puissants du monde n'ont plus eu d'intérêt à maintenir la ville hostile, et l'ont abandonnée aux causes d'amoindrissement qui l'ont réduite où nous la voyons. Enfin les intérêts commerciaux des Rochelais les mettaient en opposition avec la compagnie sur laquelle s'appuyait Champlain. Ce n'est donc pas contre une prévention amicale que j'aurai à lutter en essayant de le juger. J'espère bien n'obéir à aucune.

Bien que Samuel Champlain n'ait raconté que ce qu'il a vu et ce qu'il a fait, il parle fort peu de lui-même en dehors de ces actions, et nous ne savons rien de ses premières années. On sait par lui qu'il était xaintongeois et de Brouage. Aucun de ses biographes antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle ne donne la date de sa naissance et ne parle de son extraction. M. Rainguet dit qu'il naquit en 1567, d'une famille de pêcheurs. Si cette double assertion est due à un document précis, comme la position de M. Rainguet porterait à le croire, il n'y a qu'à l'accepter ; mais si elle n'est qu'une conjecture, comme pourrait le faire craindre le vague de cette date (1), il ya quelques observations à faire.

(1) Les registres de la paroisse de Brouage ont bien été portés à Marennes, mais ceux antérieurs à 1690 ne s'y retrouvent pas et ont, dit-on, péri dans un incendie. Restent les traditions et les registres de notaire, sources fécondes, mais difficiles à consulter.

Dans l'avis qui précède son *Traité de la Marine*, publié en 1532, Champlain dit qu'il a *passé trente-huit ans de son âge à faire plusieurs voyages* ; il place ainsi le début de ses voyages de 1502 à 1594, c'est-à-dire à une époque où il aurait eu de 25 à 27 ans ; il n'est pas ordinaire qu'on entre aussi tard dans la carrière maritime. Cela est possible cependant ; il est possible aussi, ce qui concilierait tout, que Champlain n'ait pas compté ses années de noviciat et n'ait daté ses voyages que du moment où il les dirigea lui-même : il n'en reste pas moins quelque chose à éclaircir. Son extraction obscure peut aussi soulever quelques objections. Il s'appelle et on l'appelle le sieur de Champlain, on le désigne d'ordinaire comme un gentilhomme saintongeois ; dans la liste des cent associés il est nommé : *Samuel Camplenijs, eques, ex nauticis prefectis* (Je n'ai vu cette liste qu'en latin, dans Ducreux), ce qu'il faut traduire, je crois, par *Samuel Champlain, écuyer, capitaine pour le roi dans la marine* ; mais douze lettres d'anoblissement furent accordées aux membres de cette compagnie, qui désigna Champlain pour commander dans la nouvelle France, et il est très-possible que ce soit là l'origine de sa noblesse. Lescarbot, le seul, je crois, qui en parle avant ce moment, ne l'appelle jamais que M. Champlain, sans particule. Cette orthographe du nom concorde avec la traduction latine de Ducreux, *Camplenijs*.

J'avoue du reste que les qualités de Champlain, quoique très-hautes, me paraissent dénuées de tout vernis d'aristocratie, qu'elles ont quelque chose de bourgeois ; c'est ainsi qu'il blâme dans le sieur de Roquemont ce point d'honneur chevaleresque qui lui fit craindre ce qu'on dirait s'il ne voyait l'ennemi ; qu'il met la prudence à se sauver aux rangs des vertus d'un chef, et pourtant son courage est indubitable. D'un autre côté, il devait avoir reçu de l'instruction ; car il lut et écrivit beaucoup. A la vérité, il ne ressemble guère plus aux lettrés du temps qu'aux chevaliers. Très-pieux, il ne s'occupe jamais de dogme ni de controverses, il ne cite jamais les anciens ; la différence est saillante, quand on le compare à Lescarbot, son contemporain, qui a vu comme lui et comme lui décrit le Canada ; il est difficile pourtant d'admettre que, parti d'un bateau de

pêche, il eut fait à la fois son éducation de navigateur, d'homme politique et d'écrivain; or il a été tout cela. Une origine si humble ajouterait singulièrement à son mérite.

M. Rainguet dit que Champlain était, en 1603, armateur à Dieppe. J'ignore encore la source de cette indication.

Nous touchons enfin aux renseignements positifs et nous n'avons plus qu'à suivre Champlain lui-même.

Il avait servi Henri IV dans ses guerres contre les Espagnols, sous le maréchal d'Aumont, Saint-Luc et le maréchal de Brissac. A la paix il fit un voyage aux Indes-Occidentales, c'est-à-dire en Amérique, et y resta deux ans et demi. A son retour, il se rendit à la cour, remercier sans doute Henri IV dont il avait une pension, *pour avoir moyen de s'entretenir près de Sa Majesté*. Il y rencontra le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui préparait alors une expédition pour la nouvelle-France. A sa sollicitation, il demanda au roi la permission de l'accompagner; Henri IV non-seulement lui donna une commission, mais encore le chargea de tout voir pour lui en faire un fidèle rapport: cette mission de confiance prouve à coup sûr des services antérieurs très-appréciés. Champlain partit de Honfleur le 15 mars 1603, sur le navire de Portgravé, rencontra auprès de Terre-neuve des bancs de glace qui lui firent chercher et trouver un passage au sud de celui qu'avait indiqué Cartier: ils découvrirent alors le cap Sainte-Marie et les îles Saint-Pierre. Ils entrèrent dans le fleuve Saint-Laurent, en passant devant l'île d'Anticosti, et le remontèrent jusqu'à Tadoussac où ils arrivèrent le 26 mai. Montant alors dans un bateau léger qui ne portait avec eux que cinq matelots, Champlain et Pontgravé remontèrent le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis, qu'il leur parut impossible de franchir. Ils se bornèrent à faire une lieue par terre pour voir le fleuve au-dessus de la cataracte, puis ils le redescendirent en recueillant tout ce qu'ils purent de renseignements, soit par eux-mêmes, soit par le rapport des sauvages. Ils quittèrent l'Amérique à la fin d'août.

Ce premier voyage ne fut en réalité qu'une reconnaissance des découvertes de Cartier, que Champlain ne dépassa pas: mais il servit à les confirmer et à en rappeler le souvenir:

il inspira à Henri IV la résolution de fonder une colonie au Canada. Champlain publia de son voyage une carte et un récit détaillé. Lescarbot, qui, en 1608, après avoir pris part à l'expédition de Poutrincourt au Canada, et y avoir été le compagnon de Champlain, analyse soigneusement ce livre, tout en reprochant à son auteur une crédulité trop complaisante aux contes que lui avait faits Prévert de Saint-Malo, et aux prétentions de ceux qui voulaient exposer les mystères de la vie chrétienne aux sauvages, dans une langue qui ne peut pas exprimer de pareilles idées, tout en lui reprochant d'avoir méconnu une partie des travaux de Cartier, reconnaît l'exactitude, la richesse et l'utilité des détails dont il est rempli. Champlain dans la grande édition de ses voyages, ne reproduit pas les récits merveilleux de Prévert, qu'il n'avait du reste donné que pour des on-dit, dont il nommait l'auteur ; mais il semble encore bien sévère pour Cartier, qu'il accuse de s'être trop tôt découragé et d'avoir découragé François I<sup>er</sup>. « D'autres que Cartier, dit-il, eussent bien pu entreprendre cette affaire, qui ne se fussent si promptement étonnés et n'eussent pour cela laissé de poursuivre l'entreprise, étant si bien commencée. » Les historiens reconnaissent que le reproche n'est pas fondé et le *d'autres que lui* a bien l'air d'un mouvement de vanité. Je ne pense pas qu'on en trouvât un autre aussi accentué dans le gros livre de Champlain. Il n'y a pas là de quoi le condamner.

Les critiques que j'ai citées indiquent aussi qu'il obéissait dès lors à une pensée qu'il paraît avoir nourrie toute sa vie, le désir de convertir les sauvages au catholicisme. Partout il fait de cette conversion le premier devoir des colonisateurs, la source de leur droit; il relève comme une faute, dans les expéditions, le choix de chefs protestants, *ce qui n'était pas le moyen de bien planter la foi parmi des peuples qu'on veut réduire* ; il est vrai que les luttes entre les ministres des différents cultes ont toujours été un grand obstacle aux missions religieuses, et que ces luttes allaient loin dans la voie du scandale, au temps de Champlain. « J'ai vu, dit-il, le ministre et « notre curé s'entrebattre à coups de poings sur le différend « de la religion. Je ne sais qui était le plus vaillant.... les sau-

« vages étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. » Les théologiens de nos jours ne sont guère plus d'accord, mais je crois qu'ils ont renoncé à ce genre d'argument. Par suite Champlain est dans ses écrits et fut dans toute sa conduite très-favorable aux jésuites qui, selon lui, dans leur introduction au Canada, « et en toute autre chose, se sont équitablement « gouvernés selon Dieu et raison. » Les jésuites se sont souvenus de ces éloges ; d'autres en ont su mauvais gré à leur auteur. Il est facile de ne pas aimer les jésuites, difficile de ne pas reconnaître les services qu'ils ont rendus, impossible de ne pas admirer le dévouement héroïque qu'ils ont montré au Canada. Ajoutons que l'antipathie de Champlain pour la réforme ne le rend pas injuste envers ceux qui la suivaient. Il loue franchement les réformés Chauvin et Demons.

C'est celui-ci qu'à son retour en France il trouva héritier des projets et du privilège que la mort avait ravis au commandeur de Chaste : déjà aussi s'élevaient les plaintes des commerçants auxquels ce privilège interdisait le trafic des pelleteries. Demons, gouverneur de Pons, saintongeois comme Champlain, lui proposa de retourner au Canada. Champlain demanda le consentement du roi, qui lui confirma sa première mission, et s'embarqua à Dieppe au mois de mars 1604. Une société de marchands de Rouen et de la Rochelle faisait les frais de l'expédition ; Dorville, Champdoré en étaient, avec Champlain, les personnages notables, ceux qui à Saint-Croix d'abord, à Port-Royal ensuite habitaient auprès de Demons. Ils choisirent dès-lors leurs rôles, Champdoré les voyages par mer, Champlain les explorations par les rivières et par terre. L'expédition souffrit du scorbut, qu'on appelait alors le mal de terre, mais Champlain ne s'en laissa pas intimider ; refusant de revenir avec Demons, il consacra trois années et demie à visiter en détail la côte méridionale de l'Acadie et celles de la baie française entre cette presqu'île, et le continent, jusqu'à quelques lieues au sud du cap Cod, vers les lieux où fut depuis Boston. Ce voyage, dont la description occupe le second livre des siens, n'était encore pour lui qu'une préparation, éloignée du terrain de sa gloire ; mais il lui apprenait à connaître et à employer les

sauvages. Il connaissait tous leurs défauts, leur penchant au vol, leur méfiance, leurs caprices, leurs attaques subites et perfides; il avait été un jour des dix français qui, avertis par un cri soudain d'une attaque de ces gens, s'étaient lancés, avec Poutrincourt, presque nus, à la rencontre de plus de trois cents d'entre eux, et les avaient mis en fuite; son jugement sur eux est même plus sévère que celui que suggèrent ses récits; et pourtant il se livrait souvent à eux avec une confiance audacieuse. C'est presque avec leur aide seule qu'il visite le pays entre la rivière de Pentagouet et celle de Kinikebi. Il revint en France en 1607. Dans ce laps de temps avait eu lieu l'expédition de Poutrincourt et de son fils Biencourt qu'accompagna Les-carbot : au rapport de celui-ci, le soin avec lequel les armateurs rochelais Georges et Maquin avaient approvisionné leur navire et le bon vin de la Rochelle furent le meilleur préservatif du scorbut.

Champlain retrouva en France Demons toujours fidèle à ses projets, mais aux prises avec deux genres de difficultés, les réclamations des commerçants auxquels son privilège interdisait le commerce des pelleteries et les prétentions des jésuites, auxiliaires dans lesquels il craignait de trouver des maîtres. Champlain essaya en vain de les concilier, et d'assurer par là à Demons les secours pécuniaires que M<sup>me</sup> de Guercheville donnait à ces religieux. Il réussit mieux à persuader à Demons que c'était sur les bords du Saint-Laurent qu'il devait fonder un établissement. Dès son premier voyage il avait remarqué un endroit situé à cent trente lieues marines de l'embouchure du fleuve, où celui-ci se rétrécissait, et que pour cette raison les indigènes appelaient *Québec* (1); il le jugeait plus favorable à son dessein que Tadoussac situé trente lieues plus bas, et qui était alors le principal point commercial, et il était résolu de bâtir un fort sur la rive septentrionale. L'expérience a montré

(1) Les sauvages donnaient à cet endroit le nom de Québec ou Quélibec, qui dans les langues algonquine et abenaquine signifie rétrécissement, parce que le fleuve s'y rétrécit jusqu'à n'avoir plus qu'un mille de large, au lieu qu'immédiatement au-dessous de l'île d'Orléans c'est-à-dire à dix lieues au-dessous il a encore quatre ou cinq lieues. (*Charlevoix, Fastes chronologiques, année 1608.*)

que Champlain avait bien choisi et Québec est resté la capitale du Canada. Il partit de France le 13 avril 1608, cette fois comme lieutenant de Demons, et le 3 juillet il commença les constructions de son magasin pour les vivres. Le 1<sup>er</sup> octobre il faisait semer du blé, le 24 planter des vignes. Il voulait assurer à sa colonie le moyen de vivre au moins sans le secours éloigné de la métropole ; mais les compagnies secondaient peu, craignaient peut-être cette sorte d'indépendance.

Elles étaient elles-mêmes fortement attaquées au nom du bien public par tous les commerçants qui n'en faisaient pas partie, et Demons vit sa commission supprimée. Champlain signale fort bien les inconvénients de cette instabilité : de la sorte, dit-il, qui plus y aura mis, plus y aura perdu ; et il pense que ceux-mêmes qui réclament, travaillent moins à leur bien qu'à leur ruine ; cependant nul n'a mieux vu et mieux montré les mauvais effets du privilège, qui, en sacrifiant aux intérêts des compagnies tout à la fois ceux des sauvages et ceux des colons, prépare la double hostilité de ces divers habitants du pays. « L'on empêche, dit-il ailleurs, les autres vaisseaux de « venir traiter avec eux, encore que l'on leur fit le meilleur traitement qu'il fût possible, et ainsi sommes-nous aimés d'eux en « récompense du bien que nous leur faisons..... L'on n'a point « d'ennemis plus grands que ces sauvages..... Ce n'était le « moyen de donner de l'affection d'aller peupler un pays qui « ne peut jouir du bénéfice du pays à sa volonté : au moins « leur devaient-ils faire valoir les castors à un prix raisonnable. » Mais quand le privilège a-t-il eu cette générosité prudente ? Demons essaya de poursuivre son entreprise sous le régime du droit commun. La commission du roi lui assurait du moins des terres et l'autorité. Ils en avaient besoin, lui et ses lieutenants. Une conspiration se forma contre Champlain, parmi les travailleurs même qu'il employait : il fut obligé d'en faire pendre un, précisément un homme qu'il avait sauvé, tout percé de flèches des sauvages, dans l'attaque dont j'ai parlé contre les gens de Poutrincourt.

Le dessein de Champlain paraît avoir été de fonder sa colonie en groupant les sauvages autour d'un petit noyau d'Européens,

et en les gagnant par ses bienfaits et par les lumières du christianisme. La misère où l'hiver plonge ces peuples lui fournit une première occasion de se les attacher en les nourrissant. Soit qu'il comptât sur leur reconnaissance, soit qu'il n'en crût que son audace, il reprit dès le retour du printemps ses investigations. Le 18 mai 1609, il visita les bords du fleuve au dessus de Québec. Il rencontra dans ses courses des sauvages Algonquins et Ochataguins, qui, depuis son séjour auprès d'eux, espéraient trouver en lui un appui contre leurs ennemis mortels, les Iroquois. Il le leur promit ; sur leur demande, il fit tirer devant eux des mousquets et des arquebuses, qui les étonnèrent et les effrayèrent ; double bénéfice. Il les mena à Québec, où il avait prié Pont-Gravé de le rejoindre pour donner une meilleure idée de ses forces, et repartit le 1<sup>er</sup> juin pour aller assister les sauvages. Il parcourut avec eux les bords des trois rivières, traversa le Saint-Laurent au lac Saint-Pierre et remonta la rivière des Iroquois, appelée depuis rivière Richelieu et rivière Sorel. Les sauts de cette rivière se trouvant infranchissables aux chaloupes, les compagnons européens de Champlain n'osèrent le suivre ; deux d'entre eux seulement se déclarèrent prêts à l'accompagner. Avec ces deux hommes, il n'hésita pas à se faire l'allié des sauvages et à les conduire au combat. Ils rencontrèrent les Iroquois le 29 juin à dix heures du soir, passèrent la nuit en présence et engagèrent le combat le lendemain au lever du soleil. Champlain encouragea ses alliés en leur racontant un songe où ils voyaient, lui un effet de l'imagination, eux un présage assuré ; il plaça ses deux compagnons aux ailes, à l'abri des coups ; mais lui-même marcha en tête, à découvert, chargea son arquebuse de quatre balles et du premier coup abattit deux des chefs Iroquois. Ce coup jeta l'épouvante parmi les Iroquois surpris et livra la victoire à leurs adversaires. Cette affaire avait eu lieu près d'un lac, auquel Champlain donna son nom qu'il a conservé. Il fut alors témoin des cruautés des sauvages envers leurs prisonniers et leur fit des remontrances impuissantes qui ne troublèrent pourtant pas l'amitié naissante, il reçut même d'eux en présent une tête d'Iroquois avec une paire de leurs armes. Il partit

pour la France en septembre 1609 et la quitta de nouveau le 7 mars 1610. Etant tombé malade, il se fit remettre à terre, mais il reprit sa route le 8 avril.

Il retrouva les Algonquins en guerre avec les Iroquois et leur porta de nouveaux secours. Ses alliés indisciplinés lui obéirent mal, le laissèrent même sans guide avec quatre européens, retardés qu'ils étaient par le poids de leurs armures, par un sol marécageux où ils enfonçaient dans l'eau jusqu'aux genoux, par le tourment inaccoutumé des mousquites (*sic*); puis renvoyèrent en toute hâte l'un des leurs le chercher pour arrêter leur défaite commencée. Champlain dès qu'il eut rejoint ses sauvages, les ramena à l'attaque des barricades faites avec de gros arbres entassés qui couvraient leurs ennemis. Il y fut blessé d'une flèche qui lui traversa l'oreille et lui entra dans le cou; la pointe était une pierre bien aiguë: tout autre était l'effet des balles, aussi terrifiait-il les Iroquois; ils résistaient cependant; admirable courage après tout, opposé à de tels engins; mais des français étaient à quelque distance, occupés à la traite des pelleteries. Attirés par le bruit des arquebuses, anisés par l'odeur de la poudre, ils prirent parti pour Champlain et achevèrent la défaite de ses ennemis. Du reste, politesse pour politesse; Champlain arrêta ses sauvages dans leur attaque, pour que les nouveaux venus trouvassent encore quelques flèches à recevoir, quelques balles à placer, et *eussent leur part du plaisir*. Les sauvages se donnèrent, eux, celui *d'écorcher les têtes de leurs ennemis*; on n'avait pas encore appris le mot *scalper*. Touchant enseignement mutuel! Champlain sauva pourtant un prisonnier Iroquois de la mort et des tourments hideux qui devaient l'amener. Les vainqueurs le lui donnèrent. Ce prisonnier s'échappa. Champlain emmena au contraire en France avec lui un jeune Huron, tandis qu'il laissait parmi les Hurons un jeune français déjà acclimaté au Canada et désireux de bien connaître ces peuples.

En 1611, Champlain ramena de France le sauvage qu'il y avait emmené et l'échangea, à vrai dire, contre le français qui était à peu près resté en otage. Ce fut cependant un nouveau titre à leur confiance. Les développements de la colonie étaient

singulièrement lents, et il compte comme un progrès d'avoir fait planter deux jardins à Québec. Il passa les beaux jours à parcourir le pays avec les Hurons, vivant de leur vie, partageant leurs dangers, bien plus grands pour lui. C'est ainsi qu'il passa avec eux, le premier des Européens, croit-il, après le garçon qu'il leur avait confié, l'un de ces terribles sauts du Canada, où les canots sont souvent renversés, et où les sauvages se fient à leur habileté de nageurs. Or Champlain ne savait pas nager. Il revint encore en France à l'été et débarqua à la Rochelle le 11 août.

Il repartit de Honfleur en mars 1613, et arriva à Québec le 7 mai, il reprit ses découvertes. Une circonstance nouvelle venait d'en accroître le champ et d'aviver son ardeur. Ce n'était pas encore pour elle-même qu'on étudiait l'Amérique ; on lui demandait encore un passage, par le nord, plus prompt et plus facile, vers les Indes et vers la Chine. C'avait été une des pensées de Champlain ; or un de ses compagnons qu'il avait laissé passer un hiver chez les sauvages, Nicolas de Vignau, venait de lui assurer qu'il avait vu la mer au nord du Canada ; qu'un vaisseau anglais s'était perdu sur cette côte et que son équipage avait été massacré par les sauvages ; qu'enfin il ne fallait que dix-sept jours de marche pour aller du saut Saint-Louis à cette mer. Ces assertions coïncidaient avec les bruits répandus, mais mal éclaircis, dans un temps où les relations de peuple à peuple étaient lentes et confuses, des investigations des Anglais au nord du Labrador et des découvertes d'Hudson. A la prière de Champlain, George, marchand de la Rochelle, avait ramené Nicolas en France ; Nicolas confirma ses assertions et en donna même une déclaration par devant deux notaires de la ville. Sur ces affirmations répétées, Champlain partit le lundi 27 mai de l'île Sainte-Hélène, accompagné seulement de quatre français et d'un sauvage, ce qui était accepter de grandes fatigues personnelles dans un voyage où il fallait tout porter, vivres, armes, vêtements et jusqu'à ses canots quand on quittait la rivière. C'est ainsi qu'ils longèrent pendant deux lieues le saut Saint-Louis ; puis ils continuèrent de remonter, rencontrant des lacs de plus en plus nombreux, de

plus en plus vastes, passant les sauts si fréquents, tantôt à force de rames et d'habileté, tantôt en les longeant par terre ; alors quelquefois l'épaisseur des bois rendait le passage difficile, impossible le transport des canots, il fallait les tirer par une corde pour leur faire remonter l'eau. Dans une de ces rencontres, Champlain entraîné par le sien, qui traversait un des *bouillons*, faillit périr. Heureusement il tomba entre deux rochers ; mais la corde enroulée autour de sa main la lui coupait, lorsqu'un remous de l'eau lui renvoya le canot et le dégagea. Il rencontra alors quinze canots de sauvages ; il fit amitié avec eux et en reçut un nouveau guide, avec lequel il se dirigea vers le nord, toujours en remontant les rivières. C'est alors qu'il rencontra le saut des Chaudières, le plus beau qu'il eût encore vu et qui forme une arcade sous laquelle on peut passer à pied sec. L'insuffisance de nourriture jointe à ces fatigues épuisait Champlain et les siens ; en outre, il commençait à se méfier de Nicolas, dont les avis sur la marche à suivre n'étaient jamais confirmés par les sauvages, lorsqu'enfin il arriva à un chef sauvage, Nibachis, qui, s'émerveillant de le voir arrivé par des chemins si difficiles, l'admira, le reçut bien et le conduisit à huit lieues plus loin, à un autre chef, Tessouat. C'était auprès de ce chef que Nicolas de Vignaud avait passé l'hiver pendant lequel il prétendait avoir trouvé un chemin vers la mer du nord. Tessouat combattit le projet de Champlain, le déclara impraticable et convainquit Nicolas de mensonge. Celui-ci avait inventé tous ses récits pour se donner de l'importance et fut contraint de l'avouer. Champlain eut peine à le sauver de la colère des sauvages. Il ne lui restait plus qu'à nouer le plus qu'il pouvait amitié avec eux et à revenir. Pendant son voyage de retour, l'un des sauvages qui l'accompagnaient rêva que les ennemis l'attaquaient ; il s'enfuit en jetant des cris de terreur, les siens le suivirent et entraînent même quelques français : Champlain éveillé vit ces gens en fuite, sans apercevoir aucun danger. On s'expliqua, et tout se passa en risée et en moquerie : symptôme caractéristique cependant des périls constants de cette vie. Champlain revint encore en France et débarqua à Saint-Malo le 26 août.

Ces fréquentes traversées n'étaient pas motivées seulement par l'impossibilité de poursuivre les découvertes pendant l'hiver. Quelque peu de secours que Champlain reçût des compagnies de commerce, il dépendait d'elles ; or , indifférentes à la colonisation , occupées seulement de la traite des pelleteries, elles étaient à chaque campagne prêtes à se dissoudre. Il espérait trouver plus d'appui dans les princes. Il s'était fait donner successivement le titre de lieutenant par le comte de Soissons et par le prince de Condé, et il s'efforçait de former sous les auspices de ces grands seigneurs des compagnies plus solides et dont les intérêts constants secondassent ses vues. Des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle s'entendaient alors pour en former une ; mais les Rochelais se trouvèrent en retard , et on se passa d'eux. De là un grand procès qui ne se termina jamais, mais aussi d'autres inconvénients. Pleins de respect pour les privilèges qui leur étaient avantageux, les Rochelais en avaient beaucoup moins pour ceux qui leur étaient nuisibles, et pendant qu'on plaidait ils allaient chercher des pelleteries sur des navires bien armés. Il y eût eu raison de se saisir des Rochelais, dit Champlain, mais ils se fussent bien battus. Ajoutez que les peuples leur étaient favorables, tout monopole se payant aux dépens des producteurs.

Quoiqu'il en soit, Champlain partit de nouveau de Honfleur le 24 avril 1615, et arriva à Tadoussac le 25 mai. Cette fois il emmenait avec lui quatre religieux récollets. Il remonta de suite jusqu'à Québec et bientôt jusqu'au Saut, lieu de son rendez-vous avec les sauvages, qui l'attendaient avec impatience comme un important auxiliaire contre les Iroquois : ce qui était pour lui le moyen, était pour eux le but. En attendant, laissant le Saint-Laurent pour remonter les affluents qui lui viennent du nord, il parcourut le pays des grands lacs ; il observa le pays et les mœurs des différentes tribus des Algonquins et des Hurons, en découvrit plusieurs qui lui étaient inconnues, les Nipisierini, les Cheveux-relevés, les Entouhonorons, etc. Il arriva le 17 août à Cahiagué, le principal village des sauvages ; leurs préparatifs de guerre n'étaient pas encore achevés, et on ne se mit en marche pour aller chercher les Iroquois que le 1<sup>er</sup> septembre.

En marche on pêchait et on chassait : par maladresse ou par accident, un sauvage fut blessé d'un coup d'arquebuse, ce qui faillit armer les indigènes contre les européens, mais des présents, la *composition*, apaisèrent le blessé et les siens. La guerre commençait par la capture de prisonniers isolés, entre autres des femmes, que les vainqueurs traitaient avec leur cruauté accoutumée, malgré les observations de Champlain, chef impuissant, mal obéi même en matière de guerre. Le 10 octobre une grande rencontre eut lieu ; l'attaque se fit contre ses ordres. Du reste les chefs indigènes n'obtenaient pas plus d'obéissance. La discipline manquait complètement à ces armées sauvages, inférieures en cela aux Iroquois, leurs ennemis. Il en résulta que Champlain fut obligé de payer davantage de sa personne ; aussi fut-il blessé de deux coups de flèche à la jambe et au genou, et ne put-il porter ses guerriers à rien faire de décisif : ils remettaient, attendant cinq cents nouveaux auxiliaires qui ne vinrent point et ils se décidèrent à la retraite le 17 octobre. Ils emportaient les blessés à dos d'hommes, les mettant dans des paniers, liés et comme emmaillotés ; Champlain qui dut subir quelques jours ce mode de transport le regarde comme un véritable supplice. La retraite se fit du moins en assez bon ordre pour décourager les ennemis de toute poursuite.

Champlain avait besoin pour rejoindre Québec des canots des sauvages ; ils les lui avaient promis ; mais personne ne voulut donner le sien ; enfin on en trouva quatre, mais personne pour les conduire ; quatre hommes s'offrirent pourtant, mais alors les propriétaires des canots les réclamèrent. Champlain s'aperçut qu'on voulait le garder comme aide et comme conseil et il se résigna à passer l'hiver avec eux. Un des chefs, Darontal le reçut dans sa cabane. Il vécut de leur vie, il prit part à leurs chasses ; mais ils ne chassaient que pour atteindre une proie ; Champlain, obéissant à des instincts de voyageur, poursuivait des objets de curiosité. La poursuite d'un gros oiseau inconnu pour lui, au corps jaune, aux ailes bleues, à la tête rouge, l'attira assez loin dans les bois pour lui faire perdre de vue ses compagnons. Il voulut retourner, il ne les trouva pas ; la nuit

le surprit et il la passa au pied d'un arbre. Le lendemain, il erra encore jusqu'à trois heures du soir, arriva auprès d'un étang, y tua quelques oiseaux qu'il fit cuire et y passa la nuit. Trois jours de suite, il erra ainsi, vivant de sa chasse, ne sachant plus où se diriger, n'espérant qu'en Dieu. Il n'avait plus que huit ou dix charges de poudre. Il prit alors la résolution de suivre un ruisseau qui devait le conduire et le conduisit à une rivière, qu'il reconnut, qu'il remonta et il retrouva ses compagnons, inquiets eux-mêmes, occupés à le chercher, et déjà décidés à ne plus retourner vers les Français, qui sans doute les accuseraient de sa mort.

Le récit de cet épisode dans Champlain a gardé l'accent de cette fermeté résignée qui le soutint dans l'action : il donne une haute idée de sa force et de sa résolution ; mais il n'émeut pas comme des scènes moins réelles et moins vraies nous émeuvent dans des romans ; rien ne montre mieux que l'imagination a besoin d'être avertie et sollicitée.

Du 4 au 23 décembre, Champlain erra avec les sauvages à travers les neiges et sur les glacés, portant des fardeaux moindres que les leurs, mais en portant aussi. Revenu le 23 janvier au village de Darontal, il le quitta le 14 janvier avec Yroquet, chef Algonquin. Il employa ainsi l'hiver à étudier la vie intérieure des sauvages, que l'été et la guerre ne lui avaient qu'imparfaitement laissé voir. Il nourrissait le dessein de les gagner à la civilisation et au christianisme ; d'en faire le corps d'une nation. où un petit groupe d'Européens eût apporté une vie nouvelle. Un certain enthousiasme romanesque s'entrevoit derrière les détails si positifs auxquels il se complait. La beauté poétique paraît en effet étrangère à ses descriptions ; elles ont une exactitude de procès-verbal : il ne peint pas les arbres, mais il en nomme, il en compte les essences : il compte les cours d'eau, les rivières, les ruisseaux, les étangs : il dit où vient l'herbe et où il n'en vient pas ; où l'herbe seule peut venir et où elle peut faire place à la culture. Ce n'est jamais un tableau, la couleur manque ; c'est un modèle de topographie. Ses courses s'étendirent assez loin, car descendant au midi du lac Huron, la mer douce, comme il l'appelle, il y remarqua

entre autres tribus, la nation neutre, peuple énergique qui maintenait sa libre neutralité entre les Iroquois et leurs adversaires. Il se trouvait menacé par ces explosions subites des haines violentes qu'amène le moindre incident chez les peuples sauvages. Son intention était toujours de se diriger vers le nord et d'y atteindre la mer, mais la leur était de garder parmi eux le précieux auxiliaire qui avait et savait employer les armes à feu. Il essaya de calmer ces fougueuses passions qui le gênaient, d'être l'arbitre des différends, d'effacer des rivalités séculaires, œuvre surhumaine, à coup sûr, et qu'on peut lui reprocher d'avoir crue possible : mais sans cette tournure d'imagination qui le trompa, Champlain nous serait-il connu aujourd'hui, et ne faut-il pas viser à l'impossible pour faire tout ce qu'on peut ?

Après avoir passé près d'une année chez ces peuplades, après avoir bien observé leur pays, leurs besoins, leurs ressources, leurs mœurs, le 20 mai 1616, Champlain reprit la route des établissements français et revint, après quarante jours de marche, le saut Saint-Louis ; douze jours après, Québec. Il recevait à son tour son hôte Darontal, qu'il aimait moins pour les soins qu'il en avait reçus que pour l'admiration qu'il montrait de la façon de vivre des Français, que pour l'espérance qu'il concevait de faire de lui l'instrument de la civilisation des sauvages.

Avant de partir pour la France, Champlain fit couper du blé qu'il avait fait semer autour de Québec, pour emporter avec lui ce témoin de la fertilité de la terre. Il quitta Québec le 20 juillet et débarqua à Honfleur, le 10 septembre.

Ici comme partout ailleurs, j'ai suivi Champlain pas à pas. Mais a-t-il tout dit ? Selon le père Charlevoix, il s'enfuit secrètement de chez ses dangereux alliés, avec l'aide de quelques amis qu'il s'était faits parmi eux, et revint avec un récollet, le père Joseph, à Québec où tout le monde les croyait morts. Il expiait ainsi une double faute ; une condescendance trop grande, poussée jusqu'à rejoindre les sauvages qui n'avaient pas daigné l'attendre, lui avait ôté le respect de ces peuples enclins à ne reconnaître la dignité qu'à la morgue, la force

qu'à ses abus ; un goût trop vif pour les aventures lui avait fait perdre un temps qu'il eût mieux employé en restant à Québec pour consolider son établissement. On lui a reproché aussi d'avoir en prenant parti contre les Iroquois, attiré contre la jeune colonie une haine qui devait lui être funeste. Tous ces reproches sont fondés en fait, mais pour les apprécier il faut songer aux moyens dont disposait Champlain. Les grands seigneurs, vice-rois de la Nouvelle-France, dont il était le lieutenant, ne lui donnaient guère que l'autorisation de faire ce qu'il pourrait ; les négociants qui lui fournissaient de l'argent, lui en fournissaient le moins possible, regardant comme perdu tout ce qui ne produisait pas un bénéfice immédiat, se souciant peu de la colonisation, et même la redoutant dès qu'elle tendait à devenir indépendante d'eux : il ne pouvait donc rien que par les sauvages, et comment eût-il pu les gagner sans servir en quelque chose leurs passions ?

Lui-même, tant semble s'être fait ce reproche et s'être corrigé de l'excès de sa hardiesse : ici en effet finit avec la première partie de ses voyages la partie la plus originale de sa vie : les vingt années qui suivent vont nous montrer en lui un fonctionnaire bien plus correct.

Champlain, en arrivant en France, trouva en prison le prince de Condé, de qui il tenait ses pouvoirs ; il n'avait plus de titre légal à tout risquer pour servir son pays. Le maréchal de Thémines, qui parmi les dépouilles du prince détenu s'était fait donner la vice-royauté de la Nouvelle-France, n'y voyait que l'avantage de vendre le privilège du commerce des pelleteries, et il prétendait le vendre cinquante pour cent plus cher que ne l'avait vendu Condé. Pour lui servir de prétexte, il lui fallait un lieutenant, et autant valait Champlain qu'un autre ; il prit Champlain ; mais les marchands avaient peur que, s'ils payaient Thémines, la cabale opposée venant à ressaisir le pouvoir ne les fit payer une seconde fois ; ils auraient mieux aimé d'ailleurs ne rien payer du tout, et demandaient qu'il n'y eût de commission ni pour le vice-roi, ni pour son lieutenant. Pendant qu'ils plaidaient, Champlain retourna à Québec, et fit,

comme il le dit, le voyage de 1617, où il ne se passa rien.

De retour en France en 1618, il trouva les associés encore en procès : en vain leur représentait-il que si on ne prenait possession du Canada, en y envoyant des hommes pour le défricher et le défendre, on mettrait tout en péril ; ils lui représentaient, eux, qu'ils mettraient leur argent en grand péril s'ils le donnaient à qui que ce fût au milieu d'une pareille instabilité ; et on ajournait et on plaïdait. Enfin, en janvier 1619, les associés dressèrent un état des personnes qu'ils devaient envoyer au Canada, et des choses qu'ils leur fourniraient. Il y avait quatre-vingts personnes ; on leur promettait quarante mousquets et quatre arquebuses : quant à l'état du lieutenant du vice-roi, qu'on en juge par un seul article : on lui garantit, entre autres objets de luxe pour sa table, trente-six assiettes d'étain et autant d'écuelles. N'y avait-il pas de quoi tenter l'ambition ? Ce n'est pas là toutefois ce qui déplait à Champlain ; mais c'est qu'il y eût parmi les associés des gens de la religion prétendue réformée ; puis il y avait souvent matière à procès avec les Rochelais ; or ce n'était pas chose agréable à suivre qu'un procès à La Rochelle. Qu'on en juge : « Et ne pouvait-on avoir aucune raison ni justice en l'enclos de « leur ville : car quand on allait pour faire quelque exploit de « justice, le maire disait : je crois ne vous faire pas peu de « faveur et de courtoisie, en vous conseillant de ne faire point « de bruit et de vous retirer au plus tôt. Que si le peuple sçait « que veniez en ce lieu pour exécuter les commandements « de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'être noyés « dans le port de la Chaisne, à quoy je ne pourrais remédier. » Il est vrai que, par compensation, on pouvait avoir affaire avec les Basques, qui puisaient dans leur voisinage de l'Espagne la même confiance que les Rochelais dans leurs murailles et dans les marais qui les environnaient ?

Champlain trouvait pourtant des adversaires aussi fâcheux et plus directs dans la compagnie privilégiée, dont le siège était à Rouen. Elle voulait bien le laisser faire ses découvertes, mais elle voulait qu'à l'habitation même tout pouvoir appartint à son facteur. Et Champlain, les lettres du roi à la main,

suivant le Conseil du roi de Paris à Tours, obtenait arrêt confirmatif de ses droits. Cependant la vice-royauté passait de Thémines à Condé, de Condé à Montmorency ; mais Champlain restait le lieutenant inamovible du vice-roi, quel qu'il fût. Tout cela ne faisait qu'accroître son désir de revoir les sauvages et le Canada. Il partit sans attendre même que ses dernières lettres du roi lui fussent expédiées. Elles sont datées du 7 mai 1620, et en mai 1620 il naviguait déjà sur le Saint-Laurent.

Cette fois, il partait avec la pensée d'un long séjour, car il emmenait avec lui sa famille. Il ne nous la fait pas connaître. Nous savons seulement que sa femme était la sœur d'un de ses compagnons au Canada, Boullé. Lescarbot parle d'un Boulet, capitaine du régiment de Pontrineourt ; peut-être était-ce le même ?

Bien des sujets de contrariété attendaient Champlain au Canada ; négligée en son absence, l'habitation était désolée et ruinée ; les négociants auxquels était interdit le commerce des pelleteries ne l'en faisaient pas moins, Bretons, Basques, Rochelais, Rochelais surtout, prêts, lorsqu'on les surprenait, à combattre ou à fuir, selon l'état de leurs forces ; ce qui menaçait de devenir pire, c'est que dans leur besoin de gagner les sauvages, ils leur donnaient en paiement de leurs pelleteries, des armes à feu, avec poudre, plomb et mèches : les négociants de la Compagnie, de leur côté, s'occupaient beaucoup plus de réprimer les tentatives de leurs concurrents, et d'assurer leur monopole, que de favoriser la colonisation : ils n'iaient ou méconnaissaient l'autorité de Champlain ; ils l'approvisionnaient irrégulièrement et mal ; lui refusaient également des munitions et des hommes. Les hommes même qu'ils lui donnaient le secoudaient mal : il lui eût fallu des gens prêts, comme lui, à tous les travaux, alternativement soldats et laboureurs ; il cherchait dans la culture du sol son indépendance de la compagnie ; mais ceux auxquels il donnait des terres ne les labouraient pas, et il fut obligé de renvoyer en Europe plusieurs familles qui pendant deux ans n'avaient fait que se donner du bon temps et s'enivrer avec ceux qui leur en donnaient le moyen. Outre les inconvénients de cette paresse, ces fainéants lui

créaient des difficultés avec les sauvages. Imprudents et violents quelques-uns périrent dans des rixes. Champlain poursuivait en vain les meurtriers. Les chefs sauvages répondaient amicalement, mais en alléguant leur impuissance vraie ou supposée. Pouvait-on d'ailleurs compter sur cette amitié? Il essayait de la maintenir, tout en montrant de justes exigences; il essayait de cimenter une paix solide entre ses amis et les Iroquois, et par suite de faire cesser le mauvais vouloir de ceux-ci contre la colonie; c'était là un rêve auquel il ne pouvait renoncer. Cependant les sauvages alliés de la France eux-mêmes ne vivaient pas toujours bien entre eux: ils formèrent même contre la colonie un complot qui ne fut prévenu que par la révélation d'un des leurs. Enfin un nouveau danger se montrait; des navires espagnols venaient tenter la traite des pelleteries jusque dans ces pays que la France s'arrogeait, en vertu d'un droit de découverte, que les indigènes auraient en vérité toute raison de rejeter, mais que les Européens reconnaissent entre eux.

Champlain usa plus de quatre années à lutter contre ces difficultés, se maintenant, avançant son fort mieux que ses défrichements, préparant ainsi, s'il ne la fondait pas encore, la colonie. Les Jésuites le secondaient par leur zèle, s'en allant hardiment un à un vivre avec les sauvages pour apprendre leur langue et les convertir au christianisme. Le 15 août 1624, il repassa en France avec sa famille, pour laquelle il parait avoir redouté bien moins les dangers que les privations causées par la négligence de la Compagnie. Il laissait à celui qui commandait en son absence l'habitation entourée de 26 toises de murailles de 14 pieds de haut, avec cinquante et une personnes, tant hommes que femmes, garçons et enfants. C'était à peine l'ébauche d'un fort, ce n'était même pas celle d'un village. Les commerçants rivaux continuaient cependant à se fatiguer en procès interminables. Lassé, le duc de Montmorency céda sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France au duc de Ventadour, qui, par lettres du 15 février 1625, confirma à Champlain le titre de son lieutenant, en lui donnant à lui-même pour lieutenant son beau-frère Boullé. Dans son achat de ce titre de

vice-roi, le noble duc était mû surtout par sa piété; il n'en recommandait pas moins à son lieutenant de *soigneusement rechercher et reconnaître, faire fouiller, tirer, purger et affiner toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux*, ce qui a fait écrire par une main contemporaine cette note en marge de mon exemplaire : « Point d'or, point de piété » ni de religion, et cependant chacun se couvre de ce manteau. »

Champlain s'embarqua de nouveau à Dieppe, le 15 avril 1626, sur le vaisseau *la Catherine*, du port de 250 tonneaux. Son équipage était encore composé en partie de matelots du culte réformé auxquels on voulait interdire, lorsqu'ils furent une fois dans le fleuve Saint-Laurent, le chant des psaumes et les prières en commun. Ils cédèrent sur le premier point, tinrent bon pour le second. « D'une mauvaise dette, l'on en tire ce que l'on peut, » dit Champlain. Plus tard, il trouvera plus justement mauvais que le chef anglais victorieux ne veuille permettre que les catholiques prient Dieu publiquement.

Il trouva la colonie souffrant du manque de vivres, le logement peu avancé; il n'y avait que vingt-quatre hommes en état de travailler. Pourtant il en détacha quelques-uns, et fit construire dans les prairies du cap Tourmente, un petit fort et une étable, pour loger et nourrir des bestiaux. On était dans un tel dénuement qu'une des barques s'étant brisée dans une de ses visites à ce petit établissement, il n'avait pas de quoi la raccommoder.

Cependant il était sur le point d'être entraîné par les sauvages amis dans une guerre avec les Iroquois; il résistait, mais il avait à se plaindre de ses alliés eux-mêmes; des meurtres étaient commis par eux et restaient impunis. Champlain allait bien les trouver, avec son ancienne audace, bien qu'il ne restât plus longtemps parmi eux; il leur parlait avec fermeté; mais il ne pouvait pas rompre avec eux, il ne pouvait que se faire honneur d'une patience forcée. Il se consolait de tant de déboires en voyant les Jésuites opérer quelques conversions, surtout parmi les malades, mais elles duraient rarement jusqu'à la mort du converti : guéri ou mourant, celui-ci revenait à ses erreurs.

Un danger d'un autre ordre, moins menaçant pour les individus, plus grand pour l'établissement, se fit bientôt sentir : les Anglais rôdaient autour de la colonie et préparaient une attaque. Le 18 juillet 1628, David Quer, monté sur un navire anglais, après avoir dévasté le petit établissement du cap Tourmente, somma Champlain, au nom du roi d'Angleterre, de lui remettre Québec. Champlain donnait alors à ses hommes sept onces de pain par jour, et il n'en avait pas pour longtemps à ce taux ; il n'avait plus que cinquante livres de poudre. Il répondit néanmoins qu'il était trop bien muni d'hommes, de munitions et de vivres pour rendre le fort qui lui avait été confié, sans mériter une punition infâmante du roi et de Dieu, et que si le chef anglais voulait une autre réponse il fallait qu'il se fit voir de plus près. Il y avait de l'énergie et de la résolution dans cette réplique, quoiqu'on l'ait peut-être trop vantée ; j'ai peine à croire qu'elle n'ait pas dû une partie de son effet à la pauvreté même de l'endroit défendu. Quer pensa qu'il y avait plus de profit à attaquer les navires français, dont la perte réduirait d'ailleurs Champlain et les siens à la famine. Les Français en effet ne voulurent pas éluder le combat et ravitailler Québec par une fuite habile, ce dont Champlain les blâme fort, et ne purent pas le faire de vive force. Aussi les colons en vinrent-ils à être obligés de négliger leurs travaux de fortification, pour aller par les prairies et les bois du pays chercher des racines comestibles. Les Anglais souffrirent de leur côté par des pertes et des naufrages ; mais ces échanges de maux n'en soulageaient aucun. Champlain en était à redouter l'arrivée d'auxiliaires qu'il eût fallu nourrir. Il redoublait d'activité, il se sacrifiait pour pourvoir autant que possible aux besoins de tous, sans obtenir de reconnaissance de personne, et se voyant au contraire imputer la responsabilité de fautes qu'il avait vues sans pouvoir les empêcher. Cependant il avait encore eu assez de sang-froid pour envoyer un de ses compagnons parcourir le pays des Abenassis et lui en rapporter une exacte connaissance. Il avait fait partir avec son beau-frère ceux des habitants qui voulaient essayer de descendre sur une barque le Saint-Laurent à l'insu des Anglais : les deux tiers,

une vingtaine d'hommes, avaient préféré rester avec lui pour courir les risques d'une attaque.

Dans cet état de choses, cette attaque était presque une délivrance. Elle eut lieu le 19 juillet 1629. Les frères de David Quer sommaient Champlain de se rendre, en lui faisant connaître que cette fois ils étaient complètement informés de son état de dénuement et de l'impossibilité qu'il y avait pour lui de recevoir aucun secours. Force fut bien à Champlain de reconnaître et d'avouer que tout cela était vrai. Il obtint des délais, des conditions honorables, un inventaire de ce qu'il remettait aux vainqueurs, et partit de nouveau, cette fois sur un vaisseau anglais, pour revenir en Europe. Dans le chemin il eut le chagrin d'assister, à fond de cale, à un combat du navire anglais contre un navire français, dont la défaite rejoignit Boullé à Champlain. Du reste Champlain se loue des procédés des capitaines anglais; il se plaint au contraire beaucoup de ceux de quelques Français que les persécutions religieuses avaient fait passer dans les armées anglaises, et auxquelles il impute de mesquines tracasseries qu'il rapporte et déplore beaucoup trop longuement. Il se plaint aussi de la lenteur des expéditions projetées en France, qui, avec un peu plus d'activité, auraient prévenu cette première perte du Canada.

Pendant qu'on se battait ainsi, la paix était faite entre la France et l'Angleterre, qui avait assisté, impuissante ou perfide, à la prise de La Rochelle. Thomas Quer en avait même été averti avant son combat naval, mais se sentant le plus fort il n'en avait tenu compte. Champlain à son arrivée en Angleterre vit le parti qu'on en pouvait tirer; sur ses instances, l'ambassadeur de France protesta contre la remise de Québec et obtint de la cour d'Angleterre une promesse de restitution, promesse sérieuse puisqu'elle allait être transmise à Richelieu, qui, dès 1627, avait formé pour l'exploitation du Canada une nouvelle Compagnie connue sous le nom de Compagnie des cent associés, qui dès le mois de mars 1629 avait fait partir de La Rochelle conquise le capitaine Daniel et le commandeur de Rasily. Dans cette attente, la prise de possession de Québec avait entraîné peu de conséquences, et les Français qui y étaient restés n'a-

vaient pas été inquiétés. C'est ici que finissent les mémoires de Champlain, et nous ne le connaissons plus que par les récits des autres.

Le 13 juillet 1632, le port de Québec fut remis aux Français. La Compagnie des cent avait compris Champlain parmi ses associés et l'avait désigné comme propre à être le gouverneur de la nouvelle France, désignation due à sa connaissance du pays, accordée plus encore peut-être au désintéressement personnel dont il avait toujours fait preuve et qui le recommandait singulièrement à une compagnie commerciale. Richelieu lui donna ce titre, avec lequel il partit de Dieppe le 23 mars 1633, commandant trois navires, le *don de Dieu*, de 90 tonneaux, le *Saint-Jean*, de 160, le *Saint-Pierre*, de 150. Ces petits bâtiments portaient pourtant 197 personnes et 28 canons. L'Aunis et la Saintonge avaient fourni plusieurs associés à la Compagnie, plusieurs hommes à l'expédition : on en trouve d'ailleurs la preuve dans la liste des Canadiens et des Acadiens qui revinrent en France après la paix de Paris et auxquels une loi du 25 février 1791 accordait encore des secours pécuniaires.

Champlain avait pour première tâche d'écarter, sans combat autant qu'il serait possible, les Anglais qui s'obstinaient à faire sur les bords du Saint-Laurent un commerce qu'ils venaient de s'interdire par le traité. Il eut à signaler sa vigilance et sa fermeté à cet égard avant même d'arriver à Québec. Il y fut reçu le 24 mai avec de grands témoignages de joie. Il y trouvait les constructions en assez mauvais état, et les fit reprendre avec activité. Désormais les conditions étaient meilleures ; il arrivait avec plus d'hommes, plus de ressources que jamais, et il avait pour soutien la puissante impulsion de Richelieu. La colonisation du Canada devenait œuvre sérieuse. Il reprenait aussi avec amour son projet de gagner les sauvages à la religion chrétienne, et il avait retrouvé leur amitié ; quelques années passées sous les Anglais les avait rapprochés de la France : toutefois il retrouvait aussi les difficultés que faisaient naître des violences réciproques. Peut-être aussi lui et les jésuites se faisaient-ils trop facilement illusion sur la possibilité de les

convertir : un homme d'un grand courage et d'une grande habileté, le père Brébœuf, ne craignit pas de s'aventurer chez eux. Il alla prendre son principal séjour dans un village huron d'un nom de mauvais augure, ce semble, pour un jésuite ; il s'appelait La Rochelle. Sa mission commencée heureusement souleva bientôt de dangereuses rivalités, qui devinrent la source d'inextricables embarras.

Champlain passa deux ans et demi au milieu de ces luttes inévitables dans un pareil gouvernement. Québec prenait un beau développement, un collège venait d'y être fondé aux frais de la famille de René Rohault, marquis de Gamache, entré dans la Compagnie de Jésus, et Champlain faisait tous ses efforts pour aider les Français pauvres qui voulaient s'établir au Canada. C'est au milieu de ces soins qu'il fut atteint d'une maladie qui le tourmenta pendant deux mois. Il avait toujours montré une grande piété ; elle redoubla pendant ses souffrances et prit même, ce semble, un caractère plus expansif qu'on ne l'aurait attendu d'un homme dont la vie avait été assez rude. Il mourut le 25 décembre 1635. Les jésuites l'entourèrent dans ses derniers moments et l'un d'eux, le père Lejeune, prononça son oraison funèbre. Il laissait de grands regrets ; qui lui ont survécu. Sa mémoire est encore en honneur à Québec. En 1854, un fonctionnaire de cette ville, M. Morin, voyageant en France, y recherchait un portrait de Champlain ; la découverte récente de son tombeau y a été un événement. Cette reconnaissance est méritée. Il choisit l'emplacement de Québec avec une justesse de vues qu'a prouvée l'importance même acquise par cette capitale : il la fonda par sa constance infatigable, malgré les marchands et les princes français et les sauvages, et par l'aide seule des sauvages, des princes et des marchands français : bien des hommes sans doute ont fait de plus grandes choses que Champlain, peu d'hommes ont eu une part personnelle aussi grande dans les choses qu'ils ont faites.

En France, sans être jamais bien éclatante, la réputation de Champlain n'a jamais été complètement obscurcie : peut-être le doit-il en partie à ses livres, et c'est d'eux qu'il nous reste à parler.

J'en emprunte la liste au catalogue de la Bibliothèque impériale (VIII, 746).

Des sauvages, ou voyage de Samuel Champlain, de Brouage, fait en la France nouvelle l'an mil six cent trois. — *Paris, C. de Monsr'œil* (s. d.) in-8° de iv et 36 feuillets. — Le privilège est du 15 novembre 1603. — Un autre exemplaire ou une autre édition porte la date 1604.

Les voyages du sieur de Champlain, Xaintongois, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, divisés en deux livres, ou journal très-fidèle des observations faites es découvertes de la Nouvelle-France, tant en la description des terres, côtes... qu'en la créance des peuples, leurs superstitions, façon de vivre et de guerroyer. Enrichi de quantité de figures. Ensemble deux cartes géographiques : la première servant à la navigation... l'autre, en son vrai méridien, avec ses longitudes et latitudes, à laquelle est ajouté le voyage du détroit qu'ont trouvé les Anglais au-dessus de Labrador... cherchant un chemin par le nord pour aller à la Chine. — *Paris, J. Berjon, 1613, in-4°.*

Voyages et découvertes faites en la Nouvelle-France, depuis l'année 1615 jusques à la fin de l'année 1618, par le sieur de Champlain. — *Paris, C. Collet, 1619, in-8°.*

Les mêmes, 1620.

Les mêmes, 1627.

Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada, faits par le sieur de Champlain, Xaintongois, capitaine pour le roi en la marine du Ponant, et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays, depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629..... avec un traité des qualités et conditions requises à un bon et parfait navigateur... ensemble une carte générale dudit pays... et un catéchisme traduit du français ou langage des peuples sauvages, (par le Père Brébeuf). — *Paris, L. Sevestre, 1632, in-4°.*

Charlevoix donne comme libraire Pierre Lemur. — Brunet, P. Lemure ou Collet. — M. Ranguet, comme lieu Québec. Cette dernière indication doit être erronée. M. Rossel, dans la

Biographie universelle, donne comme la meilleure une édition de 1640, que M. Brunet n'a jamais vue et révoque en doute.

Voyages du sieur de Champlain, ou journal ès découvertes de la Nouvelle-France. — Paris, imprimé aux frais du Gouvernement pour procurer du travail aux ouvriers typographes, août 1830.

Cette dernière édition est copiée sur celle de 1632, dont elle reproduit exactement les fautes d'impression les plus fâcheuses; elle n'a ni gravures, ni cartes, ni les traités accessoires. Elle avait pour but d'occuper les imprimeurs sans créer de concurrence aux libraires.

De ces diverses éditions, je n'ai vu que les deux dernières: je ne sais pas si celle de 1632 reproduit les précédentes; du moins est-il sûr que le premier voyage n'y est pas tel qu'il avait d'abord paru: cela ressort clairement de l'analyse de Lescarbot. Je regrette de n'avoir pas eu ce moyen d'examen, bien qu'il n'eût probablement pas modifié les opinions que j'ai émises sur Champlain.

Champlain n'a pas de prétentions d'écrivains: son récit est toujours simple, mais non pas toujours clair. Cela tient en partie à ce que les noms des lieux ont changé, à ce que certains faits très-connus de son temps le sont très-peu du nôtre: cela tient aussi à ce que des chapitres peut-être intercalés après coup, confondent les dates et les temps: cela tient enfin à ce qu'il parle une langue dont la grammaire n'est pas bien fixée. La même cause d'obscurité se fait sentir à un degré moindre chez Lescarbot, à un degré plus grand encore chez d'Aubigné. On ne sait pas toujours à qui ou à quoi se rapportent ses assertions; quelques termes ont vieilli ou n'ont jamais été d'usage dans le sens où il les prend. Je n'en citerai qu'un exemple. Il prend à plusieurs reprises le mot *désert* dans le sens *dé-chiffrer*, ce que je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs. Quelques notes seraient nécessaires, si on remettait ces voyages dans le domaine public, ce que je ne crois pas utile. Les voyages de Champlain ne conviennent aujourd'hui qu'à peu de lecteurs. Mais comme document, ils gardent leur valeur. Je me figure que Cooper les avait lus; il y a en particulier dans son

roman de l'*Ontario* des épisodes qui semblent leur être directement empruntés.

Ils sont l'œuvre directe d'un témoin, et, selon toute apparence, d'un témoin fidèle et éclairé. Champlain n'a que des connaissances spéciales, mais il les possède bien. Comme marin, il en a donné une preuve dans le traité qui fait partie de l'édition de 1632 : *Traité de la Marine et du devoir d'un bon Marinier*. Il ne peut plus servir qu'à montrer où en était la science de ce temps, mais il en donne la mesure : il justifie Champlain des inexactitudes de ses cartes, estimées quoi- qu'elles se ressentent de l'imperfection des moyens dont il disposait. Comme voyageur, son livre montre encore qu'il avait étudié et médité les travaux de ses devanciers. On lui a reproché un excès de sévérité envers Cartier, et tout au moins il est bien sobre d'éloges envers lui. Mais il est complètement juste, bienveillant même envers les autres, envers Degouges, envers Alphonse de Saintonge, que Lescarbot traite durement, envers ses contemporains. Zélé catholique, il n'en rend pas moins justice aux intentions et aux mérites des protestants, avec lesquels il a su bien vivre. Enfin ses récits sont empreints d'un grand air de sincérité; ils inspirent confiance; il n'a jamais l'air de vouloir forcer l'admiration; ses descriptions des lieux, des mœurs, des coutumes sont très-détaillées et vivent à force de détails précis.

Il me semble que cette réunion du talent du narrateur à ceux de l'homme d'action, que cette réunion de la sincérité à la pureté et à l'élévation des vues, à la patience, au courage et au désintéressement, assurent à Champlain une belle place dans l'estime des hommes.

L. DELAYANT.

re direc-

te appa-

que des

Comme

ait partie

voir d'un

en était

il justifie

es quoi-

nt il dis-

u'il avait

a repro-

ins il est

ent juste,

s, envers

t, envers

as moins

ts, avec

ints d'un

a jamais

es lieux,

nt à force

rateur à

ncérité à

urage et

le place

REVUE  
DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE  
ET  
DU POITOU.

QUATRIÈME ANNÉE

*La Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* paraît chaque mois par livraison de 64 pages in-8°.

Le prix de l'abonnement pour l'année 1867 est de 12 francs.

Adresser les adhésions à L. CLOUZOT, 22 rue des Halles, à Niort.

*Les Rédacteurs de la REVUE DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE ET DU POITOU ne sont pas solitaires; chacun d'eux exprime librement sa propre opinion sous sa propre responsabilité.*

*Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront adressés à la direction.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser :

A *La Rochelle*, à M. DELAYANT, secrétaire de la Société Littéraire;

A *Niort*, à M. L. CLOUZOT, directeur-gérant de la *Revue*.

E

SAINTONCE

OU

ANNÉE

*age et du Poitou* paraît  
n-8°.

1867 est de 12 francs.

OT, 22 rue des Halles,

SIS, DE LA SAINTONGE ET  
*n d'eux exprime libre-  
responsabilité.*

*dont deux exemplaires*

n, s'adresser :

rétaire de la Société

erant de la *Revue*.

